

POINT DE LANGUE

Plaider Soutenir ou contester quelque chose en justice. Défendre une cause devant les juges ou devant la justice. Défendre une cause en justice.

(argue a case, litigate, plead, present arguments and submissions, raise, submit)

Nota : On entend et on lit souvent l'expression « plaider coupable ou non coupable ». On pourrait formuler autrement l'expression en empruntant une solution proposée par le *Code criminel* : « S'avouer coupable ou nier sa culpabilité ».

Avant l'audience, les parties se sont entendues pour ne **plaider** que l'aspect théorique de la demande.

Lors de l'audience, les avocats ont l'occasion d'interroger des témoins, de déposer la preuve documentaire et de **plaider** oralement et par écrit.

Nul ne peut **plaider** l'ignorance, mais on ne peut tenir compte de toutes les dispositions législatives.

Plaidoyer Contenu d'une défense passionnée d'une personne, d'une idée, d'une cause grave.
En droit pénal : le fait pour un accusé de plaider coupable ou non coupable à une accusation.

(oral argument, oral submission, plea, submission)

Accepter, marchander, prononcer, retirer un plaidoyer.

L'avocat a fait un **plaidoyer** vibrant pour l'accusée.

L'accusée a prétendu qu'elle était atteinte d'aliénation mentale, si bien que les avocats ont marchandé le **plaidoyer** dans cette affaire d'homicide.

L'accusé doit connaître la nature des allégations faites contre lui, l'effet de son **plaidoyer** et les conséquences de celui-ci.

Plaidoirie Action de plaider, exposition orale des faits d'un procès et des prétentions du plaideur, faite par lui-même ou plus souvent par un avocat.

Exposé verbal à l'audience des prétentions et arguments des parties.

(argument, closing address, oral argument, summing up)

Faire, préparer, prononcer une plaidoirie.

Nota : On ne prononce pas de [plaidoirie orale], « orale » étant redondant; on prononce plutôt une plaidoirie.

Il a fallu cinq jours de **plaidoirie** pour traiter la demande.

L'avocate du demandeur n'a pas insisté sur ce point lors de sa **plaidoirie**, car elle a changé de cap et s'est plutôt engagée dans une nouvelle voie.

Une **plaidoirie** frivole est si manifestement mal fondée qu'aucun débat véritable n'est nécessaire pour convaincre la Cour.

NOTA : Plusieurs outils électroniques et ouvrages ont servi d'inspiration au point de langue. Citons entre autres : **Le Petit Robert - CD-ROM**; **Collins**; **Termium Plus** et ses outils d'aide à la rédaction; **TransSearch**; Marie-Éva de Villiers, **Multidictionnaire de la langue française**, 4^e éd., Montréal, Éditions Québec Amérique, 2003; Jean-Claude Gémard et Vo Ho-Thuy, **Difficultés du langage du droit au Canada**, 2^e éd., Cowansville, Les Éditions Yvon Blais, 1997; Madeleine Mailhot, **Les bons mots du civil et du pénal**, Montréal, Wilson & Lafleur, 2002; Louis Beaudoin, **Les mots du droit**, 2^e éd., Cowansville, Les Éditions Yvon Blais, 2004.